

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU MARDI 09 NOVEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021\_11\_1**Intitulé : **CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE  
AQUATIQUE E'CAUX BULLES, CONTRAT 2022-2027***Administration générale - Commande publique - Délégations de services publics*

\*

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle La Grange, commune des Hauts-de-Caux, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 3 novembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 3 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 30      Représentés : 11

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Hélène SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

**Absents :**

Monsieur Dominique MACE, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Charlotte MASSET, Madame Dominique TALADUN

**Absents représentés :**

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Eric RENEE donne pouvoir à Monsieur Louis EUDIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame

Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Denise HEUDRON, Madame Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Christophe ADE, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Gabriel DEVAUX

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Par délibération du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a retenu le principe de la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique E'Caux Bulles.

Les objectifs généraux fixés au délégataire sont les suivants :

- proposer des services novateurs répondant aux besoins actuels et futurs des usagers, sur le plan des espaces aquatiques et des services annexes,
- répondre aux attentes d'un large public en termes d'apprentissage de la natation, de perfectionnement, mais aussi de détente et de loisirs,
- promouvoir le plus largement possible et par tout vecteur adapté le centre aquatique et ses services afin d'en optimiser la fréquentation.

La délégation de service public a pour objet de confier au délégataire l'exploitation, la maintenance et la gestion de l'équipement :

- la gestion administrative, financière et comptable ;
- l'exploitation et la gestion de l'ensemble des installations du service situé dans le périmètre concédé, y compris les espaces verts et la voirie ;
- la maintenance (entretien courant et gros entretien) de l'Ouvrage et de ses équipements, afin d'assurer un maintien en parfait état de fonctionnement et un approvisionnement en fluides ;
- le renouvellement de l'ouvrage et de ses équipements, installations, petits équipements et mobilier compris dans le périmètre de la concession ;
- le respect des performances énergétiques sur lesquelles le titulaire s'est engagé dans son offre ;
- le respect des normes sanitaires et sécuritaires avec la tenue d'un journal d'exploitation ;
- le recrutement et la gestion du personnel suffisant en nombre et qualité pour atteindre les objectifs de bonne gestion et d'exploitation commerciale optimale ;
- l'accueil, l'information du public ainsi que la surveillance des utilisateurs ;
- l'enseignement et l'apprentissage de la natation comprenant l'accueil et l'apprentissage de la natation scolaire et périscolaire ;
- la mise en place d'activités de loisirs et de bien-être ;
- la mise en place de la billetterie (tickets d'entrée, cartes d'abonnements etc.) ;

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

- la perception des recettes sur les usagers ;
- toutes les mesures de promotion et de communication nécessaires à la reconnaissance et au développement du centre aquatique ;
- l'accueil et la surveillance des activités aquatiques de tous les usagers ;
- l'organisation d'évènements (compétitions, manifestations, festivals, etc...) ;
- la participation à la politique sportive de la CCYN.

La procédure d'attribution peut être décomposée en 4 grandes phases :

- candidatures,
- offres,
- négociations,
- attribution.

### Phase candidature

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 à L. 1411-9 et R. 1411-1 à R. 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- le 2 novembre 2020 au BOAMP,
- le 2 novembre 2020 au JOUE,
- le 28 octobre 2020 sur le site de la collectivité (<http://www.yvetot-normandie.fr/>),
- le 28 octobre 2020 sur la plateforme MPE76 (<https://www.mpe76.fr>),
- le 28 octobre dans le magazine « Centre aquatique magazine » ainsi que sur Place du Pro (<https://www.placedupro.com>).

La date limite de remise des candidatures était fixée au 27 novembre 2020.

La commission de délégation de service public (CDSP, constituée le 15 octobre 2020) visée à l'article L. 1411-5 du CGCT s'est réunie le 9 décembre 2020 pour procéder à l'ouverture des plis « candidatures ». Elle a constaté que 6 candidatures avaient été déposées. Par ordre d'arrivée :

- Vert Marine
- Oiikos
- Action Développement Loisir
- Prestalis
- ComSports
- Equalia

Le 6 janvier 2021, la CDSP s'est de nouveau réunie pour procéder à l'analyse des candidatures. Les dossiers de candidature ont été analysés au regard des critères de sélection déterminés dans l'avis de concession :

- habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession,
- capacité économique et financière,
- capacité technique et professionnelle.

Toutes les candidatures ont été jugées complètes et conformes.

## Phase offres initiales

Le dossier de consultation, définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations, a été communiqué aux 6 candidats le 4 février 2021. La date limite de remise des offres étaient initialement fixée au 2 avril 2021 à 12h00. Cependant, en raison de la remise des dernières réponses aux questions des candidats le 24 mars 2021, la date limite de remise des offres a été reportée au 7 avril 2021 à 12h00.

Le 9 avril 2021, la CDSP s'est réunie pour procéder à l'ouverture des offres. La CDSP a constaté que seules 5 offres avaient été déposées. Le candidat Oiikos n'a pas déposé d'offre. Les 5 offres ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse, conformément aux critères définis dans le dossier de consultation, lors de la séance de la CDSP du 4 mai 2021.

À l'issue de l'analyse des offres initiales, la commission a constaté que :

- sur le premier critère « Qualité de l'offre d'exploitation, qualité du service rendu aux usagers et pérennité du modèle économique », les offres présentent des insuffisances qui nécessitent des compléments d'information de la part de l'ensemble des candidats,
- sur le second critère « Qualité et robustesse de l'offre contractuelle et financière », les propositions des candidats sont peu élaborées, les candidats souhaitant négocier sur de nombreux points,
- sur le troisième critère « Participations publiques mobilisées », le montant de participation demandée à la collectivité pour assurer la gestion du service public est élevé pour l'ensemble des candidats. Le minimum demandé est de 2 474 269 € (par le candidat Equalia).

La commission estime que ces propositions sont perfectibles chez tous les candidats et propose au Président de négocier avec les 5 candidats.

## Phase négociation

Le Président décide de suivre l'avis de la CDSP et engage des négociations avec tous les candidats. Le Président propose aux membres de la CDSP de l'accompagner dans les négociations.

Les objectifs de cette phase de négociations sont :

- d'optimiser les offres des candidats pour les améliorer ou du moins les rapprocher des attentes et exigences de la collectivité,
- de permettre la finalisation du contrat de DSP,
- de définir un équilibre financier permettant d'assurer la continuité du service public.

Dans le cadre de ces négociations, les candidats étaient informés au préalable des points sur lesquels la collectivité souhaitait des améliorations ou des réponses plus précises. Il leur était donné la possibilité d'améliorer leurs offres non seulement sur les points concernés mais sur d'autres points qu'ils auront jugés utiles d'améliorer.

Au cours de la phase de négociation, chaque candidat a été auditionné à 2 reprises, dans des conditions de stricte égalité.

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Les séances de négociation ont eu lieu les 4 et 24 juin 2021.

### Phase offre finale

A la suite des négociations, les 5 candidats ont remis leur offre finale le 30 juillet 2021.

Au regard des critères de sélection des offres, l'analyse des offres finales a donné le résultat suivant :

	ANALYSE DES OFFRES FINALES				
	VERT MARINE	ADL (Récréa)	PRESTA LIS	COM SPORTS	EQUALIA
Critère 1 : Qualité de l'offre d'exploitation, qualité du service rendu aux usagers et pérennité du modèle économique (pondéré à 40 points)	25,438	29,688	33,313	28,375	29,125
Critère 2 : Qualité et robustesse de l'offre contractuelle et financière (pondéré à 20 points)	13,867	10,796	13,867	17,040	14,546
Critère 3 : Participations publiques mobilisées (pondéré à 40 points)	36,478	31,683	35,452	28,025	40,000
<b>NOTE GLOBALE SUR 100 POINTS</b>	<b>75,783</b>	<b>72,167</b>	<b>82,632</b>	<b>73,440</b>	<b>83,671</b>

### Exposé des motifs de choix du déléguétaire

L'offre du candidat EQUALIA est apparue, au regard des critères prédéterminés, la meilleure.

En effet c'est l'offre qui présente le coût le plus proche des estimations de la collectivité tout en apportant une réponse adaptée aux attentes de la collectivité et des améliorations au fonctionnement de l'équipement.

C'est pourquoi il est proposé de confier l'exploitation, la maintenance et la gestion du centre aquatique E'Caux Bulles à EQUALIA pour un montant de participations publiques de 2 364 240 € versées en contrepartie des contraintes de service public imposées par la collectivité pour l'exécution du contrat.

Les recettes « grand public » (tous usagers) sur la durée du contrat correspondent en moyenne à 64 % des recettes totales, ce qui représente une part substantielle des recettes totales.

En vue de la préparation de la séance d'aujourd'hui, les membres du Conseil Communautaire, ont tous été destinataires le 22 octobre 2021 des documents suivants qui leur ont permis de prendre connaissance des offres remises par les candidats, des négociations menées par Monsieur le Président et des motifs de son choix :

- les rapports de la CDSP sur l'ouverture et l'admission des candidatures ainsi que ceux relatifs à l'ouverture et l'analyse des offres,
- le rapport de l'exécutif sur le choix du déléguétaire ;
- le rapport sur l'économie générale du contrat de concession ;
- le projet de convention de concession et ses annexes.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-9 et R. 1411-1 à R. 1411-8,

vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 1411-5,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

a reçu un avis favorable en Bureau le 2 novembre 2021

Article 1<sup>er</sup> – d'approuver le choix de la société EQUALIA comme concessionnaire du centre aquatique E'Caux Bulles.

Article 2 – d'approuver l'offre financière d'EQUALIA pour un montant de participations publiques de 2 364 240 € (394 040 € annuels), hors révision.

Article 3 – d'approuver le projet de contrat.

Article 4 – d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec la société EQUALIA et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Pas de participation : 2

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

